

Maria Caruso et Philippe Borel, militants au Pari mutuel hippodrome, se battent ensemble pour garantir les conditions de départ des salariés dans le cadre du PSE. **P. 8**



TRAVAIL FORCÉ : L'OIT CLASSE LA PLAINTES CONTRE LE QATAR **P. 4**

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL : FO DÉPLORE UN RECU DE LA PRÉVENTION **P. 5**

FO HEBDO
N° 3260

Du 22 au 28 novembre 2017

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Le gouvernement veut réformer la formation professionnelle

ÉVÉNEMENT P. 2-3

CADRAGE

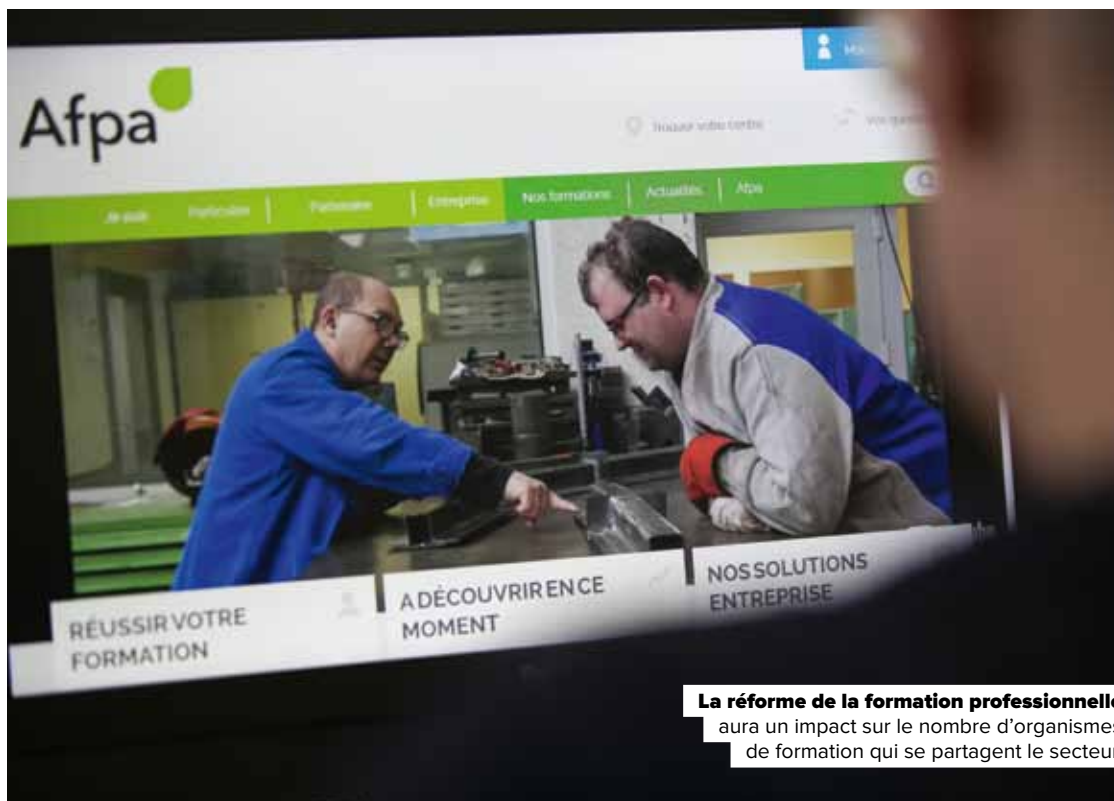
Un document d'orientation a été remis aux interlocuteurs sociaux le 15 novembre.

CALENDRIER

Une négociation interprofessionnelle a débuté et s'achèvera le 16 février, avant le dépôt d'un projet de loi au printemps 2018.

PARITARISME

Force Ouvrière a exposé ses revendications et ses lignes rouges.



© F. BLANC



Tout est possible, à condition de le vouloir

Éditorial par Jean-Claude Mailly

Avec le groupe Inditex (détenteur notamment la marque de vêtements Zara) nous avons récemment

acté la dixième année de travail en commun, entre FO et la direction de l'entreprise, pour l'intégration de jeunes

considérés comme désocialisés. J'ai ainsi rencontré, avec notre délégué syndical, la 21^e session concrétisant ce travail, comprenant une vingtaine de jeunes issus d'horizons géographiques divers (Tibet, Afghanistan, Afrique...) qui, une fois leur candidature retenue

avec l'aide des missions locales, ont été embauchés directement en CDI à temps plein avant de suivre une formation à la vente. C'est toujours avec émotion et, pourquoi ne pas le dire, avec quelque fierté que nous nous félicitons d'avoir contribué à mettre **Suite page 3**



Source: Rapport public annuel 2017 de la Cour des comptes - février 2017

La formation professionnelle, entre casse-tête chinois et Rubik's Cube

2004, 2009, 2014, 2018, soit quatre réformes en douze ans, c'est dire si la formation professionnelle est l'objet de toutes les attentions. Un secteur qui, avec l'apprentissage, pèse 31,6 milliards d'euros en 2014, dont 7 milliards sont gérés par les organismes paritaires.

Le calendrier est serré. Un document d'orientation spécifique à la formation professionnelle a été remis le 15 novembre aux organisations syndicales et patronales. Une première étape vers une négociation interprofessionnelle qui déboucherait sur une loi votée avant l'été 2018. Les interlocuteurs sociaux ont prévu de rendre leur copie le 16 février prochain. En cas de désaccord entre eux, le gouvernement reprendra la main. Le délai est d'autant plus court que syndicats et patronat sont sollicités dans le même temps

sur d'autres sujets importants, tels que l'Assurance chômage et l'apprentissage.

Liberté fléchée

Pour cette réforme, le gouvernement suit le raisonnement suivant : d'un côté, la formation doit répondre aux besoins des entreprises et de l'économie ; de l'autre, chaque individu construit son parcours et choisit son organisme de formation.



LE SALARIÉ EST LIBRE, À CONDITION QU'IL RÉPONDE AUX BESOINS DES ENTREPRISES.

Traduction : le salarié est libre, à condition qu'il choisisse une formation qui répond aux besoins des entreprises.

Les transformations inscrites dans la feuille de route du gouvernement auront un impact sur toute la gouvernance de la formation professionnelle, notamment sur le rôle et les finances d'un certain nombre de ses acteurs : les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), Pôle emploi et les Régions.

Cogérés par les organisations patronales et syndicales et répartis par branches profession-

En 2013, 97% des prestataires de formation relevaient du secteur privé. 83% des organismes de formation réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 150000 euros.

FOCUS

Menaces sur le CPF et le CIF

« *Quelle doit être la nouvelle unité de mesure du compte personnel de formation ?* » Cette question, posée aux interlocuteurs sociaux par le gouvernement, est loin d'être anodine puisqu'elle remet en cause l'unité exprimée en heures au profit d'une éventuelle monétisation du CPF. Toutes les formations délivrées n'ayant pas le même coût horaire, un passage en euros pourrait réduire le champ des formations accessibles. En outre, l'enveloppe pourrait être utilisée pour des besoins qui n'ont aucun lien avec la formation choisie par le salarié. Autre orientation inscrite dans la feuille de route du gouvernement : « *Le CPF doit devenir l'unique droit personnel à la main des individus.* » Une phrase qui implique la disparition du congé individuel de formation. Seul dispositif qui permet au salarié de s'inscrire dans une formation longue, pendant laquelle il conserve son salaire et la garantie de retrouver son poste.

nelles, les OPCA collectent les contributions des entreprises dévolues à la formation professionnelle à raison de 0,55 % de la masse salariale pour les TPE et de 1 % pour les entreprises de plus de onze salariés. Au-delà de leur rôle de financeurs, ces organismes conseillent les salariés et les jeunes en alternance. Un rôle de conseil confirmé par la feuille de route qui, en revanche, demande aux interlocuteurs sociaux

de revoir le système de financement de la formation professionnelle. L'investissement massif dans les compétences des salariés relève de la responsabilité des entreprises, indique le document d'orientation.

Inquiétudes à Pôle emploi

Quant à la formation des chômeurs, c'est à Pôle emploi que les inquiétudes sont les plus fortes car le gouvernement souhaite renforcer le rôle des Régions. Chaque région définissant sa politique de financement des formations, ce renforcement aura-t-il lieu au détriment du service public de l'emploi et aux dépens d'une vision nationale du traitement du chômage ?

Le gouvernement a annoncé en septembre un plan d'investissement des compétences d'un montant de 15 milliards d'euros, destiné à former un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes décrocheurs. Ce plan sera en partie financé par un prélèvement de 0,3 % maximum de la masse salariale, pris sur les 1 % collectés par les OPCA, faisant ainsi passer la contribution des organismes paritaires à la formation des demandeurs d'emploi, de 700 à 800 millions d'euros aujourd'hui, à 1,5 milliard d'euros. À quoi seront destinés les 0,7 % restants ? Cette question sera sur la table des négociations entre les interlocuteurs sociaux. ■

NADIA DJABALI

© F. BLANC



Les lignes rouges de FO

Pour FO, pas question que l'individu se retrouve seul dans la jungle des organismes de formation, ni qu'il ait à payer sa formation de sa poche, faute de financement. Pour cela, il est essentiel de maintenir le rôle d'intermédiation des OPCA, organismes paritaires qui accompagnent les salariés dans leurs démarches.

Sur le compte personnel de formation (CPF), FO souhaite que le plafond, actuellement de 150 heures, soit relevé à au moins 400 heures pour permettre des formations vraiment qualifiantes. Elle s'opposera à toute velléité de transformer ces heures en euros, dans l'optique que le salarié puisse ache-

ter directement sa formation auprès d'un organisme.

Conserver le CIF

« Le risque de la monétisation du CPF, c'est une baisse des droits des salariés, avec une réduction du nombre d'heures financées », explique Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de la formation professionnelle.

La confédération souhaite aussi conserver en l'état le congé individuel de formation (CIF). En cas de fusion avec le CPF, elle demandera le maintien d'au moins deux niveaux distincts. Autres revendications de FO, trouver un financement pour le conseiller en évolution professionnelle (CEP) afin de permettre aux personnes de bâtir de vrais parcours professionnels, et que le plan de formation soit négocié au niveau de l'entreprise au lieu d'une simple consultation des IRP. ■

CLARISSE JOSSELIN

/// Tout est possible, à condition de le vouloir

le pied à l'étrier à des jeunes éloignés de l'emploi et avec des parcours de vie cabossés. Leurs sourires, leur satisfaction de pouvoir être intégrés dans une vie « normale » valent tous les discours. Étendre ce type d'action devrait être possible. Ce qui freine les entreprises en général, c'est l'embauche en CDI, elles préfèrent prendre des stagiaires ou des CDD. C'est pourtant un élément clé de la confiance qu'on leur accorde.

En dix ans, ce sont environ cinq cents jeunes qui ont ainsi été intégrés avec 85 % de réussite.

Preuve que tout est possible, à condition de le vouloir et de s'organiser en conséquence. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter



Jean-Claude Mailly entouré de la vingtaine de jeunes recrutés dans le cadre du partenariat entre FO et Zara (groupe Inditex), à l'occasion du dixième anniversaire de ce programme d'insertion, au siège du groupe, le 7 novembre 2017.

En bref

ACCORDS**Base de données en ligne**

La base de données nationale répertoriant les accords de groupe, interentreprises, d'entreprise et d'établissement conclus depuis le 1^{er} septembre 2017 est en ligne sur le site de Légifrance. Créé par la loi Travail de 2016, cet outil vise à faciliter l'accès des salariés à l'ensemble du droit du travail. Cette base de données précède la mise en ligne du Code du travail numérique d'ici à janvier 2020.

FONCTIONNAIRES**FO quitte le Forum de l'action publique**

Trois syndicats de fonctionnaires dont l'UIA-FP FO se retirent des groupes de travail prévus par le gouvernement dans le cadre de la consultation des agents et des usagers sur l'avenir des missions publiques. Ce forum est une « mascarade », estiment les syndicats, rappelant que le programme Action publique 2022 vise d'abord « à répondre aux objectifs budgétaires de réduction de la dépense publique ».

AUSTÉRITÉ**RSA : la Seine-Saint-Denis demande à l'État de payer**

Le département francilien a décidé de ne pas verser à la CAF les 40 millions d'euros nécessaires au paiement du RSA de décembre et demande que l'État « comble le trou » via un fonds d'urgence, qui avait déjà octroyé 24 millions d'euros à la Seine-Saint-Denis en 2016. Sur fond de baisse des dotations de l'État, le département refuse d'inscrire des crédits supplémentaires « pour venir absorber l'incurie de l'État ».

L'OIT classe la plainte contre le Qatar pour travail forcé

ENGAGEMENT L'Organisation internationale du travail et la Confédération syndicale internationale se félicitent des intentions de l'émirat de renforcer les droits des deux millions de travailleurs migrants employés sur son territoire.

L'OIT a décidé de classer la plainte déposée par la CSI en 2014 contre le Qatar pour travail forcé, notamment sur les chantiers de la Coupe du monde de football.

Le gouvernement qatari s'est notamment engagé à démanteler la Kafala, qui oblige les travailleurs migrants à être parrainés par un employeur qu'ils n'ont pas le droit de quitter pour un autre, et qui confisque leur passeport à leur arrivée.

« Une nouvelle référence pour les États du Golfe »

Il reste maintenant à veiller à ce que la loi promulguée fin 2015 pour mettre fin à ce système soit respectée, tout comme les autres engagements du Qatar : l'instauration d'un salaire minimum pour tous, le paiement systématique des arriérés de salaires et la liberté d'élire des comités de travailleurs sur les lieux de travail.

C'est dans cet objectif qu'un plan de coopération technique de trois ans entre le gouvernement qatari et l'OIT a été lancé.

« Le Qatar a établi une nouvelle référence pour les États du Golfe et il faut à présent que l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, où des millions de travailleurs migrants restent sous le joug de l'esclavage moderne, lui emboîtent le pas », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. ■

EVELYNE SALAMERO



Chauffeurs routiers : mobilisation aux frontières à l'appel de FO

Les chauffeurs routiers sont passés à l'action le 21 novembre aux frontières françaises, à l'appel de FO et de quatre autres syndicats (CFDT, CGT, CFTC, CGC) contre l'exclusion de leur secteur de la nouvelle directive détachement et contre la réglementation proposée par la Commission européenne. Celle-ci « conférerait davantage de pouvoir à l'employeur pour jongler avec les temps de conduite et de repos », explique FO Transports. Cette mobilisation, qui s'inscrit aussi dans la semaine d'action annuelle de la Fédération européenne des travailleurs des transports, est une première étape ont averti les syndicats. ■

E. S.



Prélèvement à la source : vers l'allégement des règles de gestion pour les employeurs

Le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu adopté l'an dernier entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, confirme le gouvernement. Sur la base de conclusions d'un rapport/audit rendu en octobre, le PAS subira quelques modifications, notamment des simplifications et un allégement de sanctions en particulier pour les employeurs, lesquels, par ce système de ponction directe de l'impôt sur les salaires, sont transformés en tiers collecteurs en lieu et place de l'État. Toutes les modifications appliquées au PAS seront examinées fin novembre par le Parlement dans un projet de loi de finances rectificative. ■

V. F.

© HAMILTON / REA



Les demandeurs d'emploi sont tenus de rechercher activement du travail sous peine de sanctions.

Que font les chômeurs? Ils cherchent du travail

ÉTUDE Alors que le gouvernement souhaite multiplier les contrôles, une étude de Pôle emploi confirme que plus des quatre cinquièmes des demandeurs d'emploi cherchent activement du travail.

Les chômeurs partent-ils deux ans en vacances? Suivent-ils l'évasion des capitaux en s'offrant avec leurs indemnités des séjours aux Bahamas? Faut-il établir un contrôle journalier ou hebdomadaire? L'ardeur des chômeurs pour la recherche d'un emploi a régulièrement été montrée du doigt par le monde politique ou patronal, mais dans le contexte de la réforme de l'Assurance chômage, ces charges se sont faites encore plus pressantes. L'étude de Pôle emploi tombe donc à pic et a la vertu de mettre les pendules à l'heure. « En 2016, 86 % des contrôles ont confirmé la recherche d'emploi ou permis une remobilisation », indique Pôle emploi.

269 000 contrôles

L'organisme a compilé les informations collectées au niveau national entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 août 2017. Après neuf mois d'expérimentation en Franche-Comté, Poitou-Charentes et Paca, Pôle emploi a décidé de généraliser le contrôle dans tout l'Hexagone. Depuis l'automne 2015, 215 agents répartis en 32 équipes se consacrent exclusivement à cette tâche. Ils ont passé au crible les recherches d'emploi de 269 000 chômeurs.

À l'issue du contrôle, 14 % d'entre eux ont été radiés en 2016 et ont perdu leurs droits,

la plupart pendant quinze jours. Un pourcentage de radiés à relativiser puisque les trois cinquièmes n'étaient pas ou plus indemnisés par l'Unédic au moment de la vérification.

Aujourd'hui, les chômeurs doivent rechercher un emploi de manière active, concrète et justifiable avec des preuves, sous peine de perdre leur indemnisation pour une durée de quinze jours à six mois. Ils peuvent aussi être radiés et perdre leur indemnisation s'ils refusent deux fois et sans motif légitime une offre dite raisonnable. ■

NADIA DJABALI

ZOOM

Cinq fois plus de contrôleurs

Le gouvernement souhaite multiplier par cinq le nombre de contrôleurs à Pôle emploi. L'augmentation des contrôles étant, selon le gouvernement, une contrepartie à l'ouverture de l'Assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants. Le nombre d'agents dédiés à cette tâche passerait ainsi à un millier.

Objectif : contrôler tous les demandeurs d'emploi en deux ans. Une mesure qui n'inspire guère les organisations syndicales, même si elle sera abordée lors des discussions entre les partenaires sociaux sur l'Assurance chômage.

FO déplore un recul de la prévention de la pénibilité au travail

SANTÉ Dans le cadre des ordonnances, le gouvernement réforme le dispositif de prévention de la pénibilité. Quatre risques d'exposition sont exclus du système à points, dont les risques chimiques. Ces derniers font cependant l'objet d'une mission lancée le 8 novembre par le ministre du Travail.

La réforme de la prévention de la pénibilité fait l'objet de la cinquième ordonnance parue fin septembre.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), en vigueur depuis 2015, devient le compte professionnel de prévention (C2P). Son périmètre est modifié. Pour six facteurs de risques, les salariés du privé continuent à cumuler des points pour partir plus tôt en retraite, se former ou passer à temps partiel.

Mais pour les quatre autres (manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques), c'est une logique de réparation qui est mise en place. Ils ne pourront donner lieu à un départ anticipé en retraite qu'à condition de justifier d'un taux d'incapacité de 10 % reconnu au titre d'une maladie professionnelle ou de certains accidents de travail.

Les entreprises moins contraintes

Fin octobre, FO a émis un avis défavorable lors de l'examen du projet de décret pris pour l'application de cette ordonnance par le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT).

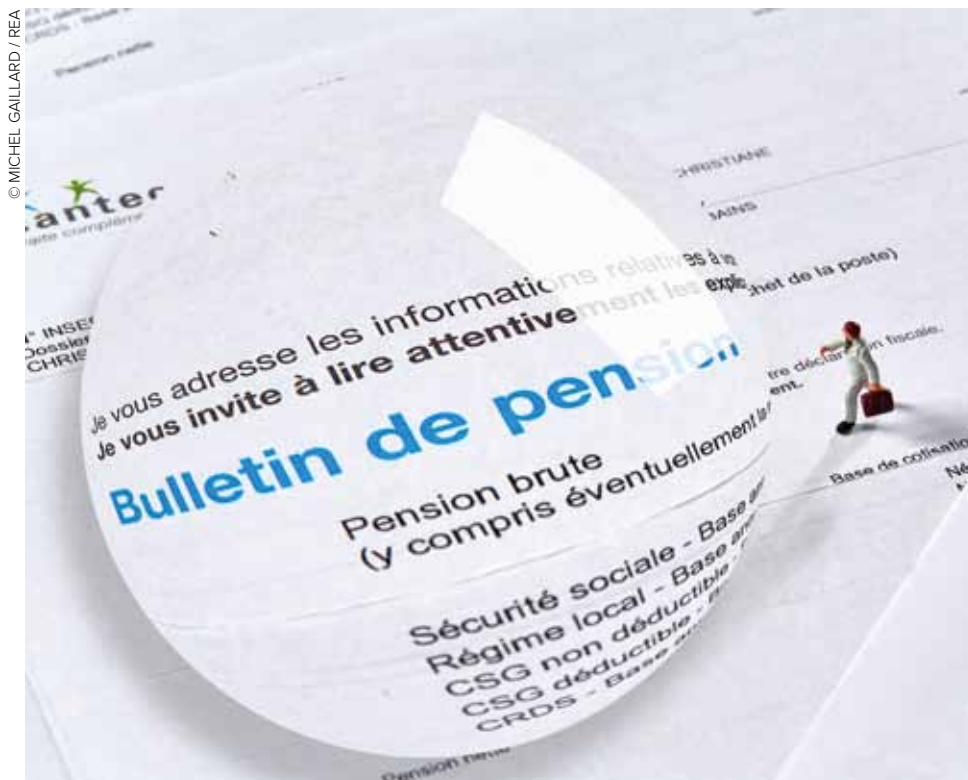
Elle a particulièrement déploré l'exclusion des agents chimiques dangereux, dont les effets différés peuvent n'apparaître qu'après le départ en retraite. Paul Frimat, spécialiste de la santé au travail, vient d'être missionné sur cette question par le gouvernement. Il devra faire des propositions d'ici à fin 2017 sur la prévention et les modalités de prise en charge des salariés exposés.

FO regrette une réforme allant « dans le sens unique de moins de contraintes pour les entreprises », et non « dans le sens d'une meilleure prévention des risques ou d'un renforcement du droit à réparation ». ■

CLARISSE JOSSELINE

Retraites : la refonte du système, un miroir aux alouettes?

ÉTUDE Le Conseil d'orientation des retraites a revisité durant l'été 2017 son rapport de 2010 sur les systèmes par annuités, par points et en comptes notionnels.



Les pensions de retraite, salaire différé des salariés, sont aujourd'hui gérées par les partenaires sociaux.

Le président de la République a indiqué sa volonté de réformer les retraites pour instaurer un régime universel. C'est dans ce contexte que le Conseil d'orientation des retraites (COR) a dédié, en juillet, une séance à un retour sur son rapport « Retraites : annuités, points ou comptes notionnels? Options et modalités techniques ».

Cette étude, publiée en 2010, passe au crible les modalités techniques d'une transformation du régime actuel par annuités en un régime à points ou en un régime en comptes notionnels. Dans les deux hypothèses, le système resterait un régime par répartition, avec des pensions financées par les cotisations des actifs – à opposer à la capitalisation, où l'argent des actifs est placé sur les marchés pour une retraite future.

Dans un régime par points, similaire dans son fonctionnement à celui des régimes complémentaires Arrco et Agirc, l'assuré achète avec ses cotisations des points, en

FOCUS

Les limites du « modèle » suédois En Suède, un système de retraite en comptes notionnels, assorti d'un volet par capitalisation, a été introduit entre 1994 et 2001. Les droits, calculés sur la totalité des revenus, ne permettent pas de connaître à l'avance le montant de sa retraite. Les pensions s'ajustent automatiquement à la conjoncture économique et à la situation financière du régime. La crise de 2008 a provoqué une forte baisse des pensions, obligeant les pouvoirs publics à intervenir.

fonction d'une valeur d'achat. Le montant de la pension est calculé en multipliant le nombre de points accumulés pendant la vie professionnelle par la valeur du point – une valeur différente de la valeur d'achat, car réajustée par les gestionnaires du régime en fonction de paramètres financiers et économiques.

Le régime en comptes notionnels se rapproche du régime par points. L'assuré détient un compte personnel dans lequel il amasse, pendant qu'il est actif, un capital virtuel correspondant au total des cotisations versées. Pour calculer le montant de la retraite, on applique à ce capital un coefficient de conversion, qui dépend de l'âge de départ et de l'espérance de vie moyenne de la génération de l'assuré.

Dans ce système, le montant de pension sera « d'autant plus élevé que la durée anticipée de la retraite sera courte et/ou que le montant de la pension sera ensuite faiblement revalorisé », note le COR.

Quid de la solidarité?

Les régimes par points et en comptes notionnels s'avèrent plus individuels, moins solidaires que le régime en annuités. Ils dépendent plus directement des cotisations de chacun et les salariés avec des carrières incomplètes sont désavantagés.

Si le projet du gouvernement reste encore flou, il s'inspirerait du système suédois, étudié par le COR. Un régime universel pourrait aboutir à une fusion des caisses de base et des caisses complémentaires, une des hypothèses du COR. Une telle évolution remettrait en cause la gestion indépendante par les partenaires sociaux du salaire différé des salariés.

Le COR indiquait dans son rapport de 2010 qu'« aucune technique ne permet en elle-même d'assurer le retour à l'équilibre financier d'un régime de retraite déséquilibré ». À méditer. ■ FRANÇOISE LAMBERT

CE QUI CHANGE

Les tarifs des consultations médicales sont passés, au 1^{er} novembre, à 46 euros pour les consultations dites « complexes » et à 60 euros pour les « très complexes ».

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont augmenté, au 1^{er} novembre, de 2,7% pour le tarif B1 (chauffage), de 1,5% pour le B0 (cuisson et eau chaude) et de 0,8% pour celui de base (cuisson), soit +2,58% en moyenne par rapport à octobre 2017.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

105

C'est le nombre de morts en quatre mois dus aux incendies au Portugal, où le débat fait rage sur les coupes drastiques dans les dépenses publiques, qui auraient concouru à l'aggravation du bilan du drame, les forces de secours ayant vu leurs effectifs et leurs moyens diminués pour respecter les critères budgétaires de la Commission européenne.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- 2 enfants : 129,86 €
- 3 enfants : 296,24 €
- Par enfant en plus : 166,38 €.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

L'État réduit ses subventions aux associations de consommateurs

On liquide à tout va sous le drapeau de l'austérité et de l'insupportable dette : les associations de défense de consommateurs sont clairement visées avec un projet de réduction de leurs subventions publiques.

L'État veut se désengager de la défense des consommateurs : le projet de loi de finances 2018 envisage de réduire de 40 % les subventions allouées à l'Institut national de la consommation (INC) ainsi qu'aux quinze associations de consommateurs agréées, dont l'AFOC, l'Association Force Ouvrière Consommateurs. L'exécutif, devant le tollé qu'il prévoyait sans doute, lâchera quelques miettes, mais la diminution des moyens sera considérable, c'est-à-dire bien plus importante que les baisses de crédit régulières pratiquées ces dernières années. Une méthode également employée pour asphyxier le magazine *60 Millions de consommateurs*.

POUR ALLER PLUS LOIN

Une défense multimédia

La défense des droits des consommateurs passe par leur information. Pour ce faire, l'INC, créé en 1966, propose non seulement le magazine *60 Millions de consommateurs* et son site Web www.60millions-mag.com, mais aussi le portail de la consommation www.conso.net, et le site thématique dédié au commerce équitable www.jeconsoequitable.fr.

teurs, édité sans publicité depuis 1970 par l'INC, et ensuite arguer d'une audience en baisse pour lui porter le coup fatal. Une privatisation rampante avait même été tentée vers 2010-2011, pour « l'adosser au privé ». Il faut dire que le magazine, dont les enquêtes ont maintes fois révélé des affaires où des vies humaines étaient en jeu, dérange souvent de gros intérêts.

Une mission de service public

« Le fameux "laissez faire, laissez passer, le monde va de lui-même" du Vieux Monde est plus que jamais d'actualité ! La nouveauté, c'est cette volonté d'en finir rapidement avec tout ce qui fait obstacle au libéralisme », dénonce l'AFOC, pour qui « le gouvernement veut mettre à genoux

les associations de représentation et de défense des consommateurs. Rien ne doit entraver la logique libérale, peu importe l'intérêt général et la cohésion sociale ». Elle rappelle d'ailleurs que c'est une « mission de service au public, que prennent aujourd'hui en charge les associations de défense des consommateurs et leurs milliers de bénévoles [...] sur l'ensemble du territoire ». Qui pour les remplacer ? « Les entreprises, partie prenante aux litiges ? Les juges de proximité que l'on a supprimés ? Les tribunaux, déjà saturés ? La DGCCRF, dont les effectifs ne cessent de fondre ? Les avocats ? Les collectivités dont les budgets sont à l'os et où les associations de consommateurs pallient déjà les fermetures de services publics ? »

MICHEL POURCELOT

700 000
C'est le nombre de visiteurs mensuels du site Internet de 60 Millions de consommateurs en 2015, selon l'INC.

Agenda

Jeudi 23 novembre

LE BUDGET ET LES ORDONNANCES AU PARLEMENT

Le Sénat poursuit l'examen en séance publique de la première partie (impôts et recettes) du projet de loi de finances initiale (budget) pour l'année 2018 avec un vote prévu le lundi 27 novembre. La seconde partie (budgets) devrait avoir été votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 novembre. Celle-ci examine depuis le 21 novembre, en séance publique, le projet de loi de ratification des ordonnances réformant le Code du travail.

Jeudi 23 novembre
EXÉCUTIF CONFÉDÉRAL

La Commission exécutive confédérale est réunie régulièrement au siège de FO.

Lundi 27 novembre
FORMATION SYNDICALE

Un stage confédéral de formation syndicale, en collaboration avec l'IST de Strasbourg, sera consacré au comité d'entreprise, sous l'égide du secteur juridique.

Mardi 28 novembre
AVIS DU CESE

Le Cese examine en assemblée plénière deux projets d'avis : « La transition

écologique et solidaire à l'échelon local », sur saisine gouvernementale, préparé par la section de l'environnement ; « Le travail indépendant », également sur saisine gouvernementale, préparé par la section du travail et de l'emploi. **DROITS SYNDICAUX** Andrée Thomas représente FO à la réunion annuelle de la CSI (Confédération syndicale internationale), consacrée à sa politique sur les droits syndicaux, en lien avec la défense plus générale des droits de l'homme.

L'AVERTISSEMENT

À l'appel de FO et de trois autres syndicats, les salariés du groupe Isochem se sont rassemblés le 10 novembre devant le tribunal de commerce d'Évry (Essonne), où se tenait une dernière audience avant un délibéré le 22 novembre sur la reprise de ce groupe de chimie fine, en redressement judiciaire. Les syndicats demandent « *le maintien de tous les sites, de tous les emplois et de tous les acquis* ». Parmi les trois repreneurs en lice, PMC, le mieux-disant, propose de sauvegarder 229 des 263 emplois du groupe.

LE CONFLIT

Une centaine de métaux d'Invicta, le spécialiste du poêle à bois implanté dans les Ardennes, se sont mis en grève le 6 novembre à l'appel de FO, majoritaire. Ils dénoncent l'échec des négociations salariales et le manque de dialogue social. Après des années de modération salariale, la direction propose une augmentation inférieure à l'inflation, malgré une progression du chiffre d'affaires et des prévisions en hausse pour 2018. L'entreprise a été rachetée en 2013 par le fonds d'investissement Qualium.

LA COLÈRE

La FEC FO envisage tous les moyens d'action pour s'opposer à la suppression de plusieurs centaines de postes chez Castorama et Brico Dépôt. Leur propriétaire, le groupe Kingfisher France, a annoncé le 10 novembre la délocalisation en Pologne de toutes ses activités financières et comptables. La FEC FO (employés et cadres) craint que d'autres métiers ne soient amenés à disparaître pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires et dénonce les cadeaux fiscaux faits à ces entreprises.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr

**Journée d'action
du 16 novembre**

Retrouvez une sélection de photographies de la manifestation FO à Paris le 16 novembre 2017. Toutes ces photos, et bien d'autres encore, sont disponibles sur le compte Flickr de Force Ouvrière : www.flickr.com/force-ouvriere/

**Retrouvez FO sur
les réseaux sociaux**

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr) ou Twitter (@force_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : <https://www.boutique-fo.fr>

**Votre hebdomadaire
au format PDF**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

**« Bienvenue dans
le monde du travail »**

Retrouvez l'ensemble des vidéos de notre série « Bienvenue dans le monde du travail » sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

Ils ne lâchent rien dans la dernière course

PORTRAIT FO a remporté les élections au Pari mutuel hippodrome en juin dernier. L'entreprise a cessé son activité en 2015 et Maria Caruso, nouvelle déléguée syndicale, se bat pour garantir les conditions de départ des salariés protégés dans le cadre du PSE.

« **O**n a représenté un métier qui a disparu », lâche Maria

Caruso, 54 ans, déléguée FO au Pari mutuel hippodrome (PMH) et ancienne guichetière sur les champs de courses. Le groupe d'intérêt économique chargé de collecter les paris sur les hippodromes parisiens et à Deauville a fermé en septembre 2015, entraînant la suppression de 207 emplois. Le Pari mutuel urbain (GIE PMU) a repris l'activité et une partie des salariés.

Pour Maria, qui s'opposait au plan social, le combat n'est pas fini car l'inspection du travail a refusé le licenciement de la vingtaine de salariés protégés du PMH, désormais en dispense d'activité. La décision, contestée par PMH, a été confirmée par le ministère du Travail. L'affaire est désormais portée devant le tribunal administratif.

© F. BLANC

**207**

C'est le nombre d'emplois qui ont été supprimés à la suite de la fermeture du Pari mutuel hippodrome en septembre 2015.

Tous les accords d'entreprise ont été dénoncés

En juin dernier, FO est arrivée en tête des élections de la délégation unique du personnel et a décroché quatre des cinq sièges de titulaires. La déléguée, vingt-cinq ans d'ancienneté et qui a succédé à Philippe Borel, veut négocier à l'identique les conditions de licenciement prévues par le PSE pour l'ensemble des salariés protégés. D'autant qu'elle estime avoir subi une forme de discrimination salariale, avec un contrat à temps partiel payé au forfait, sans majoration des heures complémentaires.

« *En juillet dernier, la direction a dénoncé l'intégralité des accords d'entreprise, qui faisaient office de convention collective*, explique Philippe Borel, 60 ans, ancien guichetier, dont le mandat a pris fin en juin dernier. *Elle a l'obligation légale de négocier, mais elle a mis un point final aux négociations au bout de deux réunions.* » ■ **CLARISSE JOSSELIN**



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdoforce-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal novembre 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.